

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1771

présenté par

M. Gonzalez et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« espace »,

insérer les mots :

« , des fonds marins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les fonds marins constituent un nouveau champ de conflictualité au même titre que l'espace exo-atmosphérique, le cyber-espace et la sphère informationnelle. Avec la deuxième ZEE au monde, la France doit être en mesure de garantir la liberté d'action de ses forces et de protéger sa souveraineté dans les profondeurs océaniques.

Tel est l'objet de cet amendement.